

# Séminaire bilingue international

## 10 et 12 novembre 2010

**Date limite de réception des dossiers d'inscription : 27 septembre 2010**

### I. INSCRIPTION

#### a) Participant étranger ou français pris en charge par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)

L'attaché de coopération du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) désigne un ou deux participants. Il envoie leur nom par courrier électronique au CIEP.

Vous êtes désignés :

- remplissez en liaison avec le SCAC de l'Ambassade de France de votre pays de résidence le formulaire d'inscription à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-chef-etablissement/docs/formulaire-inscription.doc> ;
- remplissez le formulaire « curriculum vitae » à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-chef-etablissement/docs/cv-europass.doc> ;
- transmettez-les par courrier électronique à Madame Aïcha BOUDEMIA, assistante de gestion [boudemia@ciep.fr](mailto:boudemia@ciep.fr)

Votre inscription sera validée par le MAEE et confirmée par le CIEP.

Le MAEE règlera le CIEP à réception de la facture (établissement de la facture après service fait).

#### b) Participant étranger ou français pris en charge totalement ou partiellement par un autre organisme

1.

- remplissez le formulaire à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-chef-etablissement/docs/formulaire-inscription.doc> ;
- remplissez le formulaire « curriculum vitae » à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-chef-etablissement/docs/cv-europass.doc> ;
- transmettez-les par courrier électronique à Madame Aïcha BOUDEMIA, assistante de gestion [boudemia@ciep.fr](mailto:boudemia@ciep.fr) ;

2.

- demandez une attestation de prise en charge à votre organisme et adressez-la par courrier postal<sup>1</sup> au CIEP. Cette attestation devra être établie selon le modèle proposé par le CIEP à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-chef-etablissement/docs/modele-attestation-prise-en-charge.doc> ;
- envoyez également un chèque<sup>2</sup>, diminué du montant de la prise en charge, à l'ordre de « l'agent comptable du CIEP » (**uniquement pour les candidats pris en charge partiellement par un organisme**) ;

3.

- votre inscription vous sera confirmée à réception par le CIEP de l'attestation de prise en charge et/ou de votre règlement.

Votre organisme de prise en charge règlera le CIEP à réception de la facture (établissement de la facture après service fait).

#### c) Participant étranger et français prenant en charge son inscription

<sup>1</sup>Consultez le paragraphe VI, page 4 pour l'adresse postale du CIEP

<sup>2</sup>Consultez le paragraphe IV page 3 pour les modalités de règlement

<sup>3</sup>Consultez le paragraphe II, page 2 de ce document pour le choix de l'option

1.

- remplissez le formulaire d'inscription à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-chef-etablissement/docs/formulaire-inscription.doc>
- remplissez le formulaire « curriculum vitae » à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-chef-etablissement/docs/cv-europass.doc> ;
- transmettez-les par courrier électronique à Madame Aïcha BOUDEMIA, assistante de gestion [boudemia@ciep.fr](mailto:boudemia@ciep.fr) ;

2.

- envoyez par courrier postal<sup>1</sup> au CIEP un chèque<sup>2</sup> ou un ordre de transfert<sup>2</sup> ou la preuve du virement<sup>2</sup> ou la copie du récépissé du mandat<sup>2</sup>, correspondant au montant de l'option choisie<sup>3</sup> à l'ordre de « l'agent comptable du CIEP » ;

3.

- votre inscription vous sera confirmée à réception de votre règlement par le CIEP.

1/4

## II. TARIFS

Vous avez la possibilité de choisir entre 5 options (l'option 1 étant réservée aux participants pris en charge par le MAEE) dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-après :

OPTIONS	TARIFS FORFAITAIRE (€)
<p><b>Option 1 (réservée au MAEE) forfait hébergement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'hébergement en chambre simple au CIEP avec petit-déjeuner du 9 au 12 novembre (arrivée le mardi 9 novembre, départ le samedi 13 novembre au matin) ;</li> <li>- possibilité d'une nuit supplémentaire si départ dimanche 14 novembre (nuit du 13 novembre + petit déjeuner du 14 novembre)</li> <li>- le dîner de clôture du vendredi 12 novembre à 19 h 00</li> <li>- la restauration le midi au CIEP pendant 2 jours ; (mercredi 10 et vendredi 12 novembre).</li> </ul>	<p>L'inscription au séminaire et les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par le MAEE.</p> <p>Les frais de voyages aller/ retour (pré-acheminement aéroport/CIEP/aéroport compris) sont à la charge du SCAC de l'Ambassade de France du pays de résidence.</p>
<p><b>Option 2 (Inscription au séminaire pour tous les participants hors MAEE)</b> (sans restauration ni hébergement)</p>	<p>172,00 €* </p>
<p><b>Option 3 forfait restauration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la restauration le midi au CIEP pendant 2 jours (mercredi 10 et vendredi 12 novembre)</li> <li>- le dîner de clôture le vendredi 12 novembre à 19 h 00</li> </ul>	<p>69,30 € plus les frais d'inscription 171,60 € soit 241,00 €* </p>
<p><b>Option 4 forfait hébergement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'hébergement en chambre simple au CIEP avec petit-déjeuner du 9 au 12 novembre (arrivée le mardi 9, départ le vendredi 12 novembre après le séminaire) ;</li> <li>- la restauration le midi au CIEP pendant 2 jours (mercredi 10 et vendredi 12 novembre).</li> <li>- le dîner de clôture le vendredi 12 novembre à 19 h 00</li> </ul>	<p>176,55 € plus les frais d'inscription 171,60 € soit 348,00 €* </p>
<p><b>Option 5 forfait hébergement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'hébergement en chambre simple au CIEP avec petit-déjeuner du 9 au 13 novembre (arrivée le mardi 9, départ le samedi 13 novembre au matin) ;</li> <li>- la restauration le midi au CIEP pendant 2 jours (mercredi 10 et vendredi 12 novembre) ;</li> <li>- le dîner de clôture du 12 novembre 19 h 00</li> </ul>	<p>217,80 € plus les frais d'inscription 171,60 € soit 389,00 €* </p>

\*Montant arrondi à l'euro

<sup>1</sup>Consultez le paragraphe VI, page 4 pour l'adresse postale du CIEP

<sup>2</sup>Consultez le paragraphe IV page 3 pour les modalités de règlement

<sup>3</sup>Consultez le paragraphe II, page 2 de ce document pour le choix de l'option

L'accueil des participants et la présentation du séminaire sont prévus le mardi 9 novembre à 17 h 30 au CIEP.  
Attention : aucun dîner n'est servi au CIEP.

Un coquetèle de bienvenue est offert par le CIEP le mercredi 10 novembre à 18 h 00.

Les participants pris en charge par le MAEE percevront au CIEP une allocation de 64 euros destinée à couvrir les déjeuners et dîners (4 repas à 15 €) pris hors du CIEP et le transport en commun aller-retour pour l'activité culturelle du jeudi 11 novembre (4 €). L'inscription à l'activité culturelle est obligatoire.

Les participants hébergés et pris en charge totalement ou partiellement par un autre organisme pourront bénéficier d'une allocation avec l'accord de l'organisme de prise en charge. Cette allocation sera déterminée en fonction de l'option choisie.

Pas de restauration le jeudi 11 novembre, le samedi, et le dimanche au CIEP en dehors du petit déjeuner.

NB : en matière d'hébergement et de restauration, en cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée, aucun remboursement ne sera effectué (les chambres ayant été réservées et les repas commandés).

#### IV. RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION, D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Le paiement peut être effectué par chèque, par virement, par mandat international, en euros exclusivement pour les participants prenant en charge leur stage et les participants pris en charge partiellement par un organisme.

##### A. Paiement par chèque

Vous devrez envoyer un chèque correspondant au montant de l'option choisie, à l'ordre de « l'agent comptable du CIEP ». Au dos de ce chèque, il faudra inscrire vos nom, prénom et l'option choisie.

##### B. Paiement par virement et virement international (les frais bancaires sont à la charge du candidat)

Voir ci-dessous les coordonnées bancaires auxquelles ce paiement devra être adressé.

Vous devrez envoyer au CIEP l'ordre de transfert, ou le virement émis par la banque, ou un relevé de compte prouvant que votre compte bancaire a été débité pour un montant correspondant au montant de l'option choisie.

Trésorerie Générale de Versailles  
16 Avenue de Saint-Cloud  
78018 Versailles Cedex

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	78000	00001003976	91	TPVERSAILLES TRESOR GALE			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC			
IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1780	0000	0010	0397	691	BDFEFRPPXXX
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Titulaire du compte				CENTRE INTERNATIONAL ÉTUDES PÉDAGOGIQUES 1 RUE LÉON JOURNAULT F-92318 SÈVRES			

<sup>1</sup> Consultez le paragraphe VI, page 4 pour l'adresse postale du CIEP

<sup>2</sup> Consultez le paragraphe IV page 3 pour les modalités de règlement

<sup>3</sup> Consultez le paragraphe II, page 2 de ce document pour le choix de l'option

### C. Paiement par mandat et mandat international

Le mandat devra être établi à l'**ordre de l'agent comptable du CIEP**.

Pour qu'une inscription soit définitive, la copie du récépissé du mandat avec vos nom, prénom et l'option choisie devra être envoyée au CIEP.

### V. ANNULATION ET DÉSISTEMENT

Pour tout désistement formulé par écrit avant le **25 octobre 2010**, concernant l'inscription et/ou l'hébergement et/ou la restauration, le montant versé sera remboursé dans sa totalité. Pour un paiement par chèque, celui-ci sera retourné. Pour les autres types de paiement, le CIEP effectuera un virement sur présentation d'un RIB ou d'un RIP international.

Pour tout désistement signalé **après le 25 octobre 2010**, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, le montant versé ne sera pas remboursé.

En cas d'absence, d'abandon en cours de formation ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

### VI. ADRESSE DU CIEP

CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

Établissement public des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

1, avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex – France

**Pôle langues, Département langue française,**

**Contact :**

Aïcha BOUDEMIA, assistante de gestion

Bureau 106

Courriel : [boudemia@ciep.fr](mailto:boudemia@ciep.fr)

Téléphone : 33 + 1 45 07 60 87 – Télécopie : 33 + 1 45 07 60 55

<sup>1</sup>Consultez le paragraphe VI, page 4 pour l'adresse postale du CIEP

<sup>2</sup>Consultez le paragraphe IV page 3 pour les modalités de règlement

<sup>3</sup>Consultez le paragraphe II, page 2 de ce document pour le choix de l'option